

Dates : Nous contacter – Selon vos disponibilités

Durée : Dépend de la grosseur de l'entreprise et de la complexité des risques professionnels – Généralement 21h

Public visé : Tout salarié concerné par la sécurité de son entreprise et chargé d'élaborer le Document Unique quel que soit le type d'entreprise (boulangerie, boucherie, commerce, entreprise de bâtiment, entreprise de nettoyage, entreprise en électricité, entreprise de peinture, entreprise agricole etc...)

Nombre de participants : De 1 à 8 personnes maximum

Pré requis : Aucun

Tarif : Devis personnalisé en fonction des besoins

Lieux : Formation intra-entreprise : Sessions de formation dans vos locaux, en France métropolitaine, pour des groupes constitués. Formation Inter-entreprises : Sessions de formation dans notre local situé à Chaumont, pour des groupes constitués.

Encadrement : Formateur spécialisé

Méthodes pédagogiques : Basées sur des études de cas, des vidéos, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage, des mises en situation professionnelle.

Matériel d'apprentissage : accessoires de simulation

Modalités de suivi de l'exécution du programme et d'appréciation des résultats : Feuille d'émargement, Attestation de présence, Questionnaire d'évaluation de la formation

Objectif général de la formation :

A l'issue de la formation les stagiaires/salariés doivent être en capacité de :

- ✓ Connaitre la réglementation
- ✓ Mettre en place une démarche d'identification et d'évaluation des risques
- ✓ Maîtriser les modalités du Document Unique et de ses mises à jour dans une démarche de prévention

Programme :

1. Rappel de la réglementation (décret du 05/11/01) :

Points fondamentaux
Enjeux et conséquences pour les organisations
Connaitre les obligations spécifiques et les sanctions prévues

2. Préparer le déroulement de l'évaluation des risques :

Choisir les personnes participantes (chef d'entreprise, salariés, membres du CHSCT, délégués du personnel...)
Définir le rôle de chacun
Rassembler les informations (documents comportant des informations utiles à l'évaluation des risques)
Découper l'entreprise en unité de travail

3. Repérer, identifier et classer les risques :

Repérer à l'aide de fiches de risque préétablies
Observer les tâches réellement effectuées aux différents postes de travail et en dialoguant avec les personnes qui les occupent ainsi que toutes celles qui peuvent être concernées
Classer les risques en utilisant comme critères la gravité des dommages et la probabilité d'occurrence (en fonction du nombre de salariés exposés).

4. Proposer des solutions ou améliorations :

Proposer des mesures de prévention notamment pour les risques importants identifiés précédemment avec possibilité d'associer le médecin du travail ou des salariés à cette démarche
Planifier le plan de prévention

5. Bilan de la formation

Obligations réglementaires et définition :

En France, le document unique d'évaluation des risques professionnels a été créé par le **décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001**. Il est la transposition par écrit, de l'évaluation des risques professionnels. **Il est obligatoire pour toutes les entreprises à partir de 1 salarié**. Le document unique permet de lister et hiérarchiser **les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié** et de préconiser des **actions visant à les réduire voire les supprimer**. Ce document doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an), et à chaque fois qu'une unité de travail est modifiée.

L'intérêt du document unique est de permettre de définir un programme d'actions de prévention découlant directement des analyses et évaluations qui auront été effectuées.

Le document unique doit être tenu à la disposition :

- des délégués du personnel et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),
- des salariés de l'entreprise,
- du médecin du travail,
- de l'inspection du travail,
- des agents des services de prévention et des organismes professionnels d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail existant dans les branches d'activité à haut risque.